



## CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ACTION DANS L'AIRE 2019

Territoire de Musiques, association organisatrice des Eurockéennes de Belfort et CORA, partenaire du festival, organisent l'appel à projets « De l'Action dans l'Aire » auprès des associations de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt (liste des communes dans le règlement de l'opération).

Aux termes de cet appel à projets, deux associations sont retenues et se voient confier chacune la gestion d'un stand « Sandwicherie », sur le site du festival et sur le camping. L'association conserve l'intégralité des bénéfices réalisés, qui leur permettra de financer les projets pour lesquels elles candidatent.

L'association .....  
Dont le siège est situé .....  
Représentée par .....  
Gérante de la sandwicherie du site / du camping,

S'engage sur les points suivants :

- La totalité des bénéfices sera utilisée pour le financement du projet pour lequel l'association a été sélectionnée
- Si l'association mobilisée est un club service, la totalité des bénéfices sera reversée à l'association soutenue, qui elle-même devra utiliser l'intégralité des fonds pour le projet présenté
- Le respect des consignes transmises par Territoire de Musiques et CORA dans la préparation du festival et pendant le festival
- La bonne gestion des flux financiers, à savoir l'utilisation des terminaux cashless (nouveau moyen de paiement sur le festival) et les flux de gestion (règlements aux fournisseurs...)
- L'envoi à Territoire de Musiques et à CORA d'un compte-rendu et de justificatifs (photos/ vidéos/articles) du projet soutenu à l'issue de sa réalisation
- Pour toute communication dédiée à l'opération, Les Eurockéennes de Belfort 2019 et CORA devront être mentionnés

Fait à....., le.....

Signature